

Halte aux coupes budgétaires

Rompre avec les politiques d'austérité
tout en résorbant le déficit public

MONTREUIL > JUIN 2023

L'UFSE-CGT apporte sa contribution au débat sur les politiques d'austérité, le déficit public, la dette publique. Même si la présente contribution a pour objet essentiel de mettre à disposition analyses et propositions, l'UFSE-CGT réaffirme en préambule que pour répondre aux défis du XXI^e siècle, d'important fonds publics doivent être mobilisés dans des cadres pluriannuels. Ce qui peut nécessiter un endettement public qu'il est en réalité possible de financer.

1

Après les 10 milliards de coupes budgétaires sur 2024 déjà mises en oeuvre en février, le pouvoir exécutif annonce en avril un nouveau rabetage de 10 milliards, portant donc à un total de 20 milliards les amputations de crédits.

Une nouvelle fois, les ministères sont priés de se serrer la ceinture avec 5 milliards « d'économies » supplémentaires, soit la moitié du total. Les collectivités locales, dont les budgets sont pourtant à l'équilibre ne sont pas épargnées et devront quant à elles trouver 2,5 milliards.

Et, pour l'année 2025 dont le budget est déjà en préparation, ce sont a minima 20 milliards de plus qu'il faudra trouver nous promet, en particulier, Bruno Le Maire.

Derrière ces coupes massives dans les crédits, c'est la remise en cause de missions publiques essentielles à la population et au progrès social qui se dessine. Il ne faut pas oublier que, conséquences des politiques nocives menées depuis des années, des départements ministériels sont déjà réduits à l'os, les collectivités territoriales sont privées de milliards d'euros que l'Etat leur doit pourtant et l'Hôpital public est plongé dans une situation dramatique. Ce sont également des conditions de travail davantage dégradées et un pouvoir d'achat laminé pour les agentes et les agents qui s'annoncent.

DÉFICIT ET DETTE PUBLICS : DÉSIGNÉS COUPABLES

Depuis des années, on ne connait que trop le refrain entonné pour justifier ces tours de vis: le déficit et la dette publics.

De nouveau, des deux paramètres auraient atteint des niveaux qui imposent des économies draconniennes.

En 2023, l'INSEE nous indique que:

Le déficit public se situe à 5,5 % du PIB ⁽¹⁾
La dette publique à 110,8 % du PIB ⁽¹⁾

(1) En euros courants, le PIB est de 2800 milliards.

On pourrait d'emblée objecter que le Japon affiche une dette publique de 250 % du PIB et un chômage de 2,5 % (3 fois moins qu'en France), mais faisons néanmoins nôtre l'hypothèse qu'il faille réduire la dette publique.

Dès lors, les coupes massives décidées par la macronie et soutenues par les libéraux de tout acabit constituent-elles le seul moyen d'y parvenir ?

DES RÉALITÉS TROP SOUVENT CACHÉES

L'objectif (contestable mais, là aussi, passons) pour l'Europe est de contenir le déficit public annuel à 3 % du PIB.

Pour ce faire, la France doit donc trouver des solutions pour 2,5 points de PIB (soit, en valeur 2023, 70 milliards d'euros).

La première duperie de la macronie est de refuser la moindre augmentation des recettes via la fiscalité pour y parvenir.

En premier lieu, rappelons que lorsque Macron a été élu en 2017, les recettes publiques représentaient 54,2 % du PIB. En 2023, elles sont tombées à 51,9 % du PIB. Autrement dit, en les remettant au même niveau, 95 % du problème sont résolus (2,3 points de PIB sur les 2,5).

DE FAUSSES AFFIRMATIONS

Balayons d'emblée deux arguments généreusement relayés:

« Si on taxe trop les riches, ils quittent la France »

De 2011 à 2017 (année de suppression de l'Impôt Sur la Fortune), le solde des contribuables redevables de l'ISF qui s'exilaient fiscalement était inférieur à 500 par an.

A propos de la suppression de l'ISF remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) – qui a allégé fortement l'imposition des contribuables concernés (nous y revenons plus loin), le Comité d'Évaluation des Réformes de la Fiscalité du Capital notait dans son rapport d'octobre 2022: « Cette évolution (le retour fiscal des contribuables) porte toutefois sur de petits effectifs, de l'ordre de quelques centaines, à comparer avec les quelques 150000 contribuables assujettis. »

CQFD: l'exode fiscale liée à un « surcroît » d'impôts relève avant tout d'une supercherie libérale.

« Taxer les très riches est juste une question morale: ça n'aura pas d'effet sur les déficits publics ».

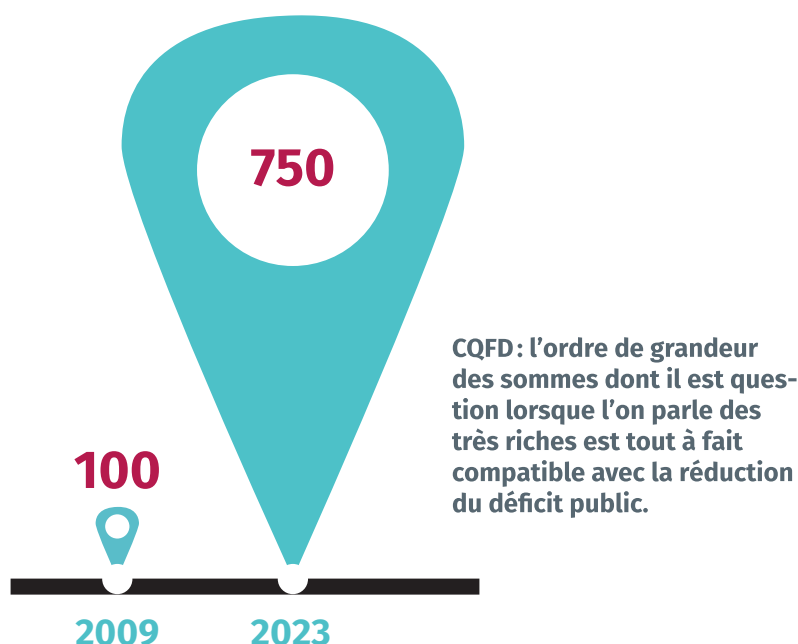
Outre qu'elle déplace le débat sur un terrain totalement subjectif, cette affirmation est dénuée de tout fondement.

Les 1 % des foyers les plus fortunés, (environ 380000 contribuables) ont un revenu fiscal cumulé compris entre 130 et 140 milliards d'euros en 2023.

C'est un montant presque équivalent au déficit public de 2023 (environ 150 milliards)!

Rappelons juste, pour donner les ordres de grandeur, l'accroissement de la fortune des milliardaires en France:

Fortune cumulée des milliardaires (en milliards)



QUELQUES PISTES POUR AUGMENTER LES RECETTES PUBLIQUES

L'impôt sur les sociétés

Si, en euros courants, l'impôt sur les sociétés a davantage rapporté ces 2 dernières années, c'est sous l'effet de la reprise économique (cette augmentation est similaire, voire supérieure, dans les pays de l'OCDE) et sous l'effet d'un transfert budgétaire (la fin du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi auquel s'est substitué un nouvel allègement des cotisations patronales qui a généré une hausse de l'IS, inférieure cependant aux exonérations encore consenties).

En revanche, Emmanuel Macron a bien diminué le taux standard d'imposition le passant de 33,33 % à 25 % depuis 2022.

On nous abreuve souvent de comparaisons internationales dont la pertinence est à démontrer.

En voici une qu'on nous présente rarement:

Part IS dans PIB

France par rapport à moyenne OCDE: - 0,4 points

0,4 points en 2023 = environ 11 milliards d'euros

Impôt sur les grandes fortunes

Depuis 2018, l'ISF a donc été remplacée par l'IFI.

Dans son dernier rapport d'octobre 2023, France Stratégie a réévalué ses calculs.

En 2022, l'IFI aura fait perdre par rapport à une hypothèse où l'ISF aurait été maintenu:

4,5 milliards d'euros de recettes fiscales

Impôt sur les dividendes

Emmanuel Macron n'a pas limité ses initiatives fiscales à l'ISF, il s'est également attaqué aux dividendes.

On sait que ceux-ci atteignent des sommets en France, championne d'Europe en la matière (plus de 60 milliards d'euros en 2023 uniquement sur les entreprises du CAC 40)*.

Ce qu'on sait moins c'est que, contrairement à la légende qui prétend qu'actions et dividendes profitent à la majorité de la population, 1 % des foyers concernés captent 98 % du total des dividendes et 0,1 %, 64 % du total!

En 2021, dernière année renseignée, ce sont 34 milliards d'euros de dividendes qui relevaient de l'impôt sur le revenu (le reste relevant de la fiscalité sur les sociétés, les plans d'épargne, etc).

Les 39000 contribuables (les 0,1 %) ont donc chacun, en moyenne, perçu 540000 euros de dividendes.

Jusqu'en 2017 inclus, ils auraient payé leurs impôts sur ces dividendes via le barème progressif de l'impôt sur le revenu (après, déjà, un abattement de 40 %).

Depuis 2018, ils peuvent opter pour le Prélèvement forfaitaire unique (PFU) mis en place par le président de la République.

Le choix est vite opéré compte tenu du gain offert par le PFU à cette petite minorité de fortunés.

Si en 2021, nous étions demeurés au barème de l'impôt sur le revenu pour ces 39000 contribuables, cela aurait permis de capter

1,5 milliard d'euros pour les finances publiques.

* Pour la totalité des entreprises, l'INSEE chiffre les dividendes versées aux environs de 240 milliards d'euros en 2023.

**11 milliards via l'impôt sur les sociétés
+ 4,5 milliards via l'impôt sur les fortunes
+ 1,5 milliard via l'imposition sur les dividendes
= 17 milliards d'euros**

Qui correspondent simplement à la suppression des cadeaux dispendieux de la macronie à quelques dizaines de milliers de personnes aux fortunes colossales!

17 milliards d'euros ! Soit à peu près les 20 milliards supprimés sur le budget 2024.

Mais, dans un cas, c'est une mesure de justice sociale et d'efficacité économique, dans l'autre, c'est un accroissement des inégalités et des missions publiques mises en péril.

Une récente étude de l'Institut des politiques publiques de juin 2023 nous renseigne sur le niveau d'imposition des plus riches s'agissant de l'impôt sur le revenu.

Deux chiffres incontestables parmi les des données qu'elle met en avant :

- La fraction des foyers fiscaux allant des 1 % aux 0,1 % les plus riches en matière de revenu fiscal relève d'un taux d'imposition total moyen de 32 %
- Pour la fraction des foyers fiscaux des 0,1 % les plus riches, c'est 38,5 %

Dans le premier cas, on parle de 340000 personnes qui, en moyenne, déclare des revenus fiscaux d'environ 380000 euros annuels.

Dans le second, de 38000 personnes avec des revenus fiscaux supérieurs à 1,2 million d'euros.

Prenons l'hypothèse que les premiers relèvent d'un taux effectif total de 45 % et les seconds de 49 %. Avec un tel scénario, l'imposition via l'IR ne saurait être assimilée à une pratique confiscatoire et les contribuables concernés continueront à jouir de revenus plus que confortables.

Le gain total s'élèverait pour les recettes publiques à 23 milliards d'€

La réponse au déficit par les recettes

On le constate: dès que l'on rompt avec la théologie libérale de la macronie sur le toujours moins d'impôts, la question du déficit public est résolvable.

Dans nos exemples, ce sont environ 34 milliards de recettes supplémentaires (1)

Les 23 milliards de l'impôt sur le revenu incluent l'imposition via l'ISF et les dividendes

En n'actionnant que des mécanismes sur les revenus imposables, on a déjà trouvé la moitié des sommes pour être à 3 % de déficit par rapport au PIB.

La majeure partie des fortunes stratosphériques accumulées par les milliardaires ne relève pas de l'impôt sur le revenu (patrimoine immobilier, actions...).

En érigeant une taxe de 5 % sur les biens des 40 à 50 milliardaires français, on récolterait environ 35 milliards d'euros (2)

**Et donc, (1) + (2) =
69 milliards d'euros**

CQFD: en actionnant des mécanismes somme toute modérés, en remettant les recettes publiques à leur niveau de 2017 et en faisant œuvre de justice sociale, on résout le problème du déficit public.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le magazine Alternatives Economiques du mois d'avril dernier calcule qu'en mettant en œuvre une taxe de 2 % sur le patrimoine des 1 % les plus riches, sur les dividendes distribuées et sur les transactions financières, on parvient également à un gain de 69 milliards d'euros pour les recettes publiques.

En outre, le Cabinet Deloitte estime qu'une taxe progressive de 20, 25 et 33 % sur les super profits rapporterai entre 4,8 et 5,8 milliards d'euros.

Enfin, dans une note de décembre 2021, le Conseil d'Analyse Economique souligne qu'en réformant de manière équitable l'imposition sur les héritages, les recettes augmenteraient de 9 à 19 milliards d'euros selon les scénarios.

De multiples pistes existent donc pour réduire complètement le déficit public via l'augmentation des recettes et même, dégager des marges budgétaires.

ET LES DÉPENSES PUBLIQUES ?

Il existe évidemment un autre levier pour réduire le déficit public et la dette : c'est de dépenser moins.

C'est celui qu'actionne le pouvoir actuel et qui a déjà été à l'œuvre les années antérieures.

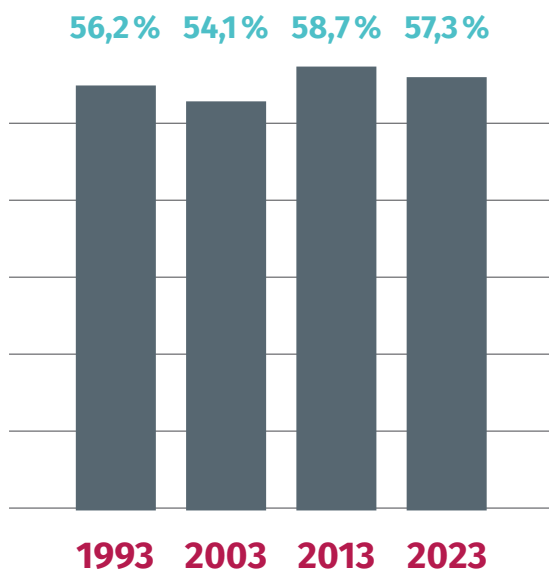
On ne connaît que trop la recette: couper dans les dépenses socialement utiles au détriment du progrès social, de la qualité des services publics et du bien vivre de la population.

Au-delà des coupes sombres budgétaires déjà évoquées, c'est ce qui conduit la macronie à s'attaquer une fois de plus aux droits des plus démunies que sont les privées d'emploi.

Que recouvrent donc les dépenses publiques et quelle est leur évolution ?

La réalité des dépenses publiques

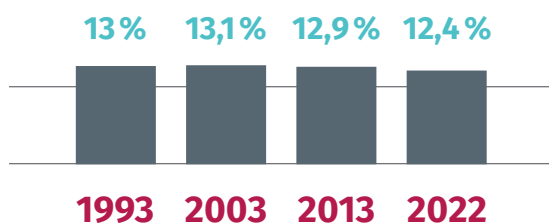
Les dépenses publiques en % du PIB



Au vu de ces chiffres, on peut constater qu'il n'y a pas une explosion des dépenses publiques sur les trente dernières années mais une augmentation d'une importance relative (tout en notant, c'est vrai, que la France est dans le peloton de tête des pays en matière de dépenses publiques).

Il est intéressant d'approfondir cette thématique et d'observer comment sont structurées les dépenses publiques et comment elles ont évolué.

Les dépenses de rémunération (retraites comprises)

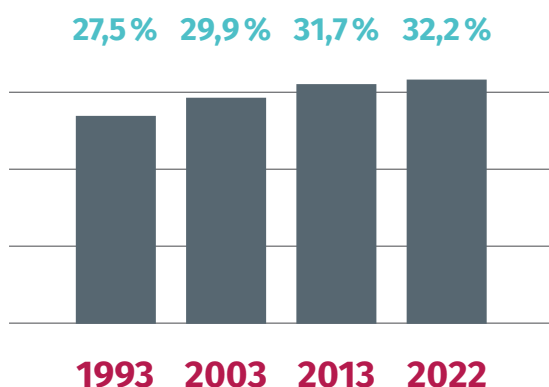


Il s'agit là des dépenses incluant l'intégralité des salaires des actifs (traitements de base + toutes les primes) et les pensions des retraité-es, des trois versants de la Fonction publique.

Cette assiette englobe également les rémunérations des personnels des administrations de la Sécurité sociale.

Quoi qu'il en soit, la baisse est marquée et significative (0,7 points entre 2003 et 2022, soit en valeur du PIB de 2022 près de 19 milliards d'euros).

Les dépenses en prestations sociales



Il s'agit de l'ensemble des dépenses en matière de protection sociale, tant pour la santé, que la vieillesse, que la maternité, que l'emploi...

Les dépenses publiques de protection sociale sont donc en hausse de manière indéniable (plus 4,7 points de PIB entre 1993 et 2022).

Il convient de préciser que les 2 postes principaux de dépenses sont – et de loin – les retraites et la santé. Ces 2 domaines représentent environ 82 % des dépenses publiques de protection sociale.

Ces dépenses publiques en retraite et santé sont supérieures de presque 25 % à la moyenne de l'Union Européenne. Cela s'explique essentiellement par le fait que, en France, ces deux secteurs sont socialisés via le financement public (85 % pour la santé et 94 % pour les retraites), ce qui est loin d'être le cas dans la plupart des autres pays.

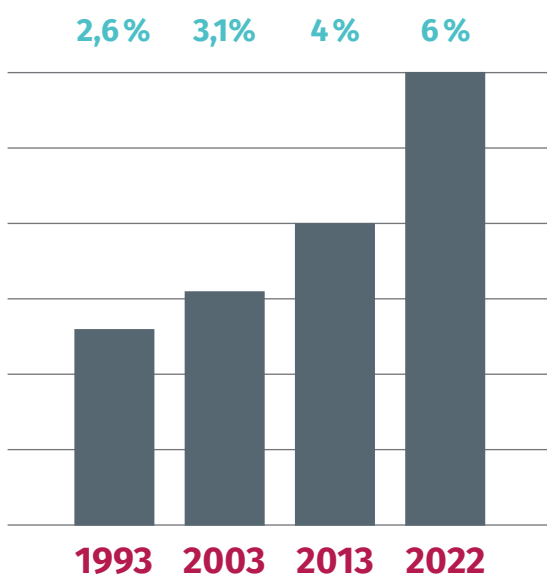
On connaît les graves inégalités et carences que génère le recours au secteur privé dans ces deux secteurs essentiels dans les pays qui le pratiquent.

Certes, les dépenses ont augmenté en France en matière de protection sociale mais, cette hausse est parfaitement justifiée.

On a vu les besoins immenses en matière de santé lors de la crise du COVID (en 2020, les dépenses ont représenté 35,1 % de PIB).

On connaît les manques énormes pour correctement prendre en charge la vieillesse et la dépendance, pour ne citer que ces exemples.

Les dépenses en aide pour les entreprises en % du PIB



Les aides publiques étant un maquis inextricable (ce n'est pas le moindre soucis qu'elles posent), selon les normes retenues, il peut y avoir des variations de quelques dixièmes de points de PIB.

Les chiffres fournis ici sont les plus largement retenus et, dans tous les cas, l'échelle de progression est la même quelles que soient les sources.

Et on ne parle ici que des dépenses.

Lorsqu'on cumule avec les moindres recettes (voir plus haut), les estimations oscillent entre 7,5 et 8,5 % du PIB consacrés via le financement public à l'aide aux entreprises.

Le poste principal de ces dépenses est celui des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.

Débutées en 1933, elles ont, depuis, évolué ainsi

2003 : 1,1 % du PIB

2013 : 1,7 % du PIB

2022 : 2,8 % du PIB

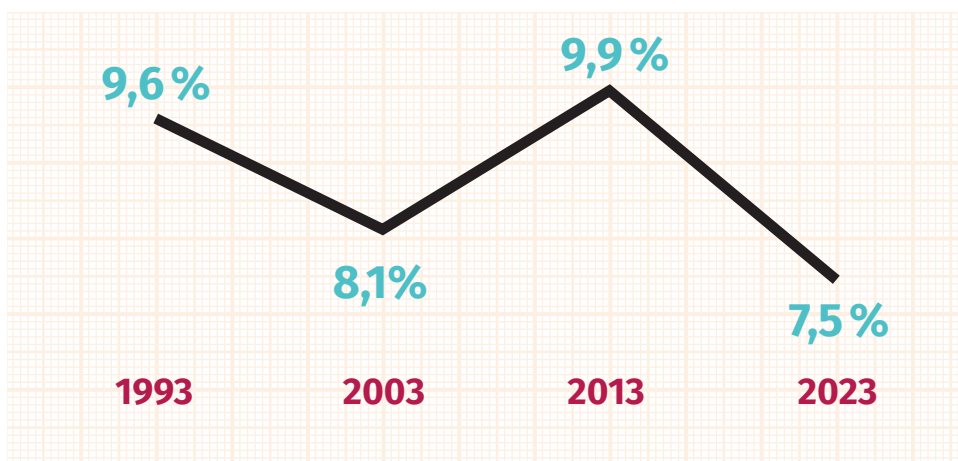
Les 2,8 % du PIB en 2022

représentent 73,6 milliards d'euros

Dont 71 milliards sont compensés par le budget de l'Etat.

Ces exonérations, pour ne parler que d'elles, sont présentées - et justifiées - comme ayant pour but la sauvegarde et la création d'emplois.

Évolution du chômage en % de la population active



En admettant, ce qui est très loin d'être avéré, que la différence des 2,1 points de chômage en moins de 1993 à 2023 soit consécutives aux exonérations de cotisations, le coût pour les finances publiques serait de

**Environ 120 000 euros annuels par emploi
C'est environ 6 fois le SMIC brut annuel et
3 fois le traitement chargé du fonctionnaire à l'indice moyen.
Il s'agit donc d'un coût exorbitant!**

Et ce, d'autant plus que, nous l'avons vu, les exonérations de cotisations sociales patronales ne représentent qu'aux alentours de la moitié des dépenses publiques censées sauvegarder l'emploi.

Que, de surcroît, l'INSEE, la Banque de France et l'OFCE tablent sur une augmentation du chômage dans les prochains mois (de 7,6 % à 8 % selon les hypothèses).

Et que, enfin, l'évolution de l'emploi et du chômage n'est pas uniquement corrélée aux aides publiques aux entreprises, loin s'en faut. De nombreux économistes évaluent les emplois sauvegardés par l'ensemble des dispositifs dans une fourchette de 150000 à 300000 emplois.

La réponse au déficit par les dépenses

Les financements publics apportés aux entreprises ont donc un effet bénéfique sur l'emploi assez limité.

L'Etat, les contribuables et assurés sociaux soutiennent le secteur marchand pour une part significative via l'argent public. Et ce, pour un coût stratosphérique.

Or, un grand nombre d'entreprises – essentiellement les plus importantes – qui bénéficient largement des aides publiques consacrent une part prépondérante de leurs profits à verser des dividendes, accordent des rémunérations délirantes à leurs dirigeants, licencient à tour de bras et s'exonèrent de toute considération environnementale.

En conditionnant les financements publics au maintien des emplois dès lors qu'il y a des bénéficiaires, à la diminution des dividendes versés, à des salaires globalement améliorés et à un plafonnement des écarts de rémunération, à l'égalité professionnelle et à l'investissement dans les énergies vertes, une grande partie des aides n'aurait plus de raison d'être.

Une note de France Stratégie de janvier 2019 relève que la France en matière de dépenses publiques d'aides aux entreprises se situe à

**1,7 point de PIB au-dessus de la moyenne européenne
Soit environ 47 milliards d'euros en valeur 2023.**

Les auteurs de ladite note préconisent de baisser de 1,1 point de PIB ces dépenses (soit environ 31 milliards pour 2023).

A partir des critères de conditionnement évoqués plus haut, on peut donc, de manière raisonnable et sérieuse, estimer les moindres dépenses pour les finances publiques à une fourchette comprise entre

31 et 47 milliards d'euros (3)

Davantage de recettes et moins de dépenses

Les hypothèses avancées ici ne sont pas exhaustives.

Ceci étant, elles démontrent qu'on peut parfaitement résoudre les questions du déficit et de la dette publics par des politiques en rupture avec celles de la macronie.

En effet, le total (1) + (2) + (3) est compris entre 100 et 116 milliards d'euros

L'AUSTÉRITÉ, UN CONTRE-SENS ÉCONOMIQUE

Chantre de l'austérité et des coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles, Bruno Le Maire se garde bien d'évoquer certaines conséquences de sa politique.

Il y a évidemment les graves préjudices que subiront des missions publiques essentielles à la population. Il y a bien sûr les droits des plus précaires une nouvelle fois rognés et les inégalités qui s'accroissent.

Mais, pour celui qui se fait l'éloge de la croissance, il y a une ineptie économique et une dose de malhonnêteté intellectuelle.

En effet, d'après un document publié après la première coupe budgétaire de 10 milliards d'euros sur 2024, par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), ces amputations de crédits auront de fortes conséquences négatives sur l'activité et, du coup, sur la croissance.

Celle-ci serait affectée de 0,2 points en moins. Avec les 10 milliards supplémentaires, toujours en 2024, la baisse sera bien sûr encore plus prononcée. Et avec les 20 milliards annoncés pour 2025, l'OFCE calcule que la croissance sera rabaissée de 0,6 points.

Autrement dit, si elles auront des conséquences préoccupantes pour les citoyens et le progrès, ces restrictions budgétaires n'auront qu'un impact marginal sur le déficit et la dette rapportés au PIB.

L'urgence et la nécessité de changer de cap

Le pouvoir exécutif accentue donc sa politique inégalitaire et scandaleuse.

D'un côté, il multiplie les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés, de l'autre, il redouble ses attaques contre le monde du travail.

De ce point de vue, les nouvelles amputations des droits des chômeurs auxquelles il compte procéder constitue un sommet de l'injustice sociale et de l'indécence !

Dans la Fonction publique, les dommages causés par cette politique libérale sont considérables.

Nouvelles baisses de pouvoir d'achat avec une année 2024 sans augmentation générale, fonctionnement des services publics encore endommagés par le manque de moyens, conditions de travail toujours plus détériorées... la liste est longue des reculs à l'ordre du jour.

Une des illustrations particulièrement alarmantes se trouve dans les effectifs de la Fonction Publique Hospitalière.

On savait combien la crise sanitaire liée au COVID avait confirmé le manque criant d'emplois dans les hôpitaux publics. On se rappelle également les messages de remerciement complaisamment répétés d'Emmanuel Macron et des membres du gouvernement en direction des personnels.

On pouvait légitimement espérer que les budgets de 2021 et suivants seraient porteurs d'un plan d'ampleur de créations d'emplois.

Et bien, malheureusement, il faut déchanter !

Après un budget 2021 où la hausse des effectifs était notoirement insuffisante (+0,5 %), l'année 2022 acte un recul (-0,1 %).

Visiblement, la santé de nos concitoyens et l'amélioration de la vie au travail des soignantes et soignants passent bien après les cadeaux aux plus riches !

Répondre aux véritables besoins

Dans notre champ professionnel de la Fonction publique, les besoins sont immenses.

Et ce n'est surtout pas le projet de loi de Stanislas Guerini qui peut apporter des réponses satisfaisantes.

Au contraire, en accroissant encore la part des rémunérations versée sous forme indemnitaire, en promouvant une méritocratie source de discriminations, en supprimant les catégories, le gouvernement tourne le dos aux directions qu'il faudrait emprunter.

Rompre avec les politiques d'austérité par des réformes de justice fiscale qui mettent davantage à contribution les profits des entreprises et les sources de sur-enrichissement des plus fortunés, c'est à la fois mettre un terme aux déficits publics et:

- **Mettre en œuvre les indispensables mesures générales permettant de restaurer le pouvoir d'achat, la grille indiciaire et les déroulements de carrière**
- **Créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, tant l'accueil des usagers que les conditions de travail des personnels**
- **Répondre aux formidables enjeux contemporains, ceux de la recherche, de l'environnement, de la santé, du contrôle...**

AUGMENTATIONS SALARIALES ET CROISSANCE

Il faut sans doute le rappeler : le principal moteur de la croissance, c'est la consommation des ménages.

Et au risque d'enfoncer des portes ouvertes, souligner que, pour consommer, lesdits ménages ont besoin que leur pouvoir d'achat soit conforté.

La Fonction publique représentant environ 19% de la population active, il est intéressant de regarder les éventuels impacts de la politique salariale en son sein sur la croissance.

Depuis l'an 2000, seules trois années ont vu des augmentations générales supérieures à l'inflation : 2005, 2009 et 2016.

Ces augmentations du point étaient intervenues dans le courant de l'année (jusqu'en novembre pour l'une d'entre elles), la pertinence est d'observer la croissance sur l'année N+1.

En 2006, la croissance a été supérieure à celle de 2005.

Idem pour 2010 et pour 2017.

Une conclusion s'impose : le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique n'est pas l'ennemi de la croissance, tout à l'inverse.

4 REVENDICATIONS DE LA CGT ET LEUR FINANCEMENT

Ce qui suit constitue un exemple pour illustrer notre propos et ne prétend pas à être l'unique vérité. Ce sont avant tout des hypothèses de travail. Ceci dit, à partir des bases retenues ici, on peut avoir aisément une estimation de revendications différentes. Par exemple, augmenter le point de 20% porte la mesure à 30 milliards d'euros.

40 à 20 points majorés	Octroi de 40 à 20 points majorés (200 à 100 euros bruts mensuels), pour tous les salaires compris entre le SMIC et 110 % du SMIC. Ainsi les bas salaires bénéficieraient d'une mesure spécifique.	Entre 1,2 et 1,8 milliard d'euros
10 % valeur du point*	Une augmentation urgente de 10 % de la valeur du point, ce qui permettrait de compenser l'inflation depuis 2010 pour quasiment tous les agents, soit un gain mensuel net moyen de 200 à 250 €.	15 milliards d'euros
50 à 25 points majorés	Octroi de 50 à 25 points majorés (250 à 100 euros bruts mensuels) aux échelons supérieurs des grades des corps de catégorie C, B et A (jusqu'à l'IM 830).	Entre 3,5 et 4,2 milliards d'euros
Création de 500 000 emplois	Cette mesure permettrait de faire face aux besoins immenses des services publics tout en améliorant les conditions de travail des personnels. Si, sur les 500 000 emplois recrutés, 350 000 étaient auparavant des chômeurs indemnisés (les autres seraient, notamment, des primo-emplois), cela ramènerait le taux de chômage aux environs de 6 %, un niveau plus connu depuis 1981.	14 milliards d'euros**

(*) Les 2 milliards d'euros avancés par le gouvernement pour 1% d'augmentation de la valeur du point constituent un chiffrage biaisé.

Augmenter la valeur du point, c'est générer des recettes supplémentaires par le canal des cotisations salariales et de l'impôt sur le revenu.

Le vrai « coût » pour les Finances publiques de 1% d'augmentation est en réalité de 1,5 milliards d'euros.

(**) A partir de l'hypothèse cohérente et logique qu'une partie importante des 500 000 recrutements dans les trois versants de la Fonction publique soit auparavant des chômeurs indemnisés (350 000 dans notre exemple), il faut retrancher des salaires versés les indemnités perçues au titre du chômage (ce que nous avons effectué sur la base des moyennes des uns et des autres).

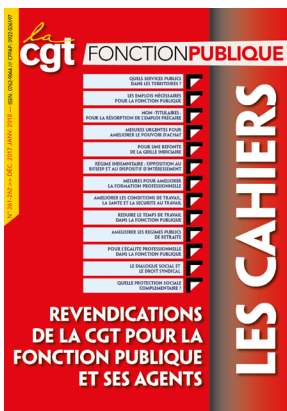
CONCLUSION :

33,7 à 35 milliards du côté des dépenses (la satisfaction de nos revendications) rapportés aux 100 à 116 milliards d'euros du côté des recettes (le gain pour les Finances publiques de nos propositions), cela démontre que c'est tout à fait possible.

En plus, c'est bon pour les missions publiques et la population, bon pour les agents et les agents et, enfin, bon pour l'emploi et la croissance.

ANNEXES

Sur la question du financement, il est également utile de se référer à deux publications antérieures.



Extrait p. 7 – Sortir des politiques d'austérité et l'octroi des moyens de financement nécessaires :

La sortie des politiques d'austérité impose une autre conception et mobilisation des finances publiques.

C'est dans ce sens que la CGT formule un

ensemble de propositions :

- **Une réforme fiscale fondée sur le principe de la progressivité de l'impôt.** La CGT Fonction publique propose un ensemble de mesures consistant à faire monter en puissance les recettes fiscales générées par l'impôt sur le revenu : élargissement de son assiette à l'ensemble des revenus financiers et du patrimoine, création de nouvelles tranches d'imposition, augmentation des taux d'imposition, suppression des niches fiscales dont l'inefficacité économique et sociale est avérée.

- **Le maintien et le renforcement de l'impôt sur la fortune** avec l'élargissement de son assiette à des biens qui sont aujourd'hui totalement ou partiellement exonérés, la création de nouvelles tranches d'imposition, l'augmentation des taux d'imposition, l'abrogation de son plafonnement.

- **La réaffirmation de la nécessaire contribution des entreprises** avec l'augmentation des taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, sa modulation afin de tenir compte et de favoriser une utilisation de la valeur ajoutée produite favorable au développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la formation et de l'égalité professionnelles, de l'amélioration des conditions et de la santé au travail, de l'investissement productif, du respect de l'environnement.

- **La réforme du financement et de la fiscalité des collectivités territoriales.** Plusieurs leviers pourraient être actionnés : la revalorisation des dotations budgétaires de l'État, une péréquation révisée corrigeant les disparités économiques, les inégalités sociales et spatiales, une refonte de la taxe d'habitation avec la révision des valeurs locatives datant des années soixante-dix et la prise en compte des revenus dans l'évaluation de la base d'imposition, la création en lieu et place de la contribution économique et territoriale d'un impôt local des entreprises dont les responsabilités quant au développement et à l'aménagement des territoires doivent être réaffirmées.

- **L'arrêt de la tarification à l'activité et de la marchandisation de la santé.** L'hôpital public doit rester le pivot du système de soins et la tête de pont du travail en réseau avec les autres services et professionnels de santé et de l'action sociale. Sa principale source d'efficacité doit résider dans le bon fonctionnement du réseau de santé global. Dans ce cadre, le secteur de l'hospitalisation privée ne doit pouvoir bénéficier d'un financement, tant en fonctionnement qu'en investissement, que dans le cadre d'un statut à but non lucratif. La marchandisation de la santé doit cesser et l'intérêt public doit primer sur l'intérêt privé et individuel dont le seul but est le gain.

- **De nouvelles modalités de financement de la sécurité et de la protection sociales.** Plusieurs leviers pourraient être actionnés : l'intégration dans la base de calcul d'éléments constitutifs de la rémunération qui échappent à la cotisation sociale, la modulation du taux de la cotisation patronale afin, là encore, de tenir compte et de favoriser une utilisation de la valeur ajoutée produite favorable au développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la formation et de l'égalité professionnelles, de l'amélioration des conditions et de la santé au travail, de l'investissement productif, du respect de l'environnement. ♦



EXTRAIT P. 25 >> METTRE LES FINANCES AU SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Depuis plusieurs décennies, les pouvoirs publics organisent un processus de marchandisation, de privatisation et de transformation de l'action publique pour en faire un outil

au service des actionnaires, des marchés financiers et des exigences de rentabilité du capital toujours plus démesurées.

Dans le même temps, pour permettre au capital de s'approprier une part toujours plus conséquente de la valeur ajoutée et des richesses produites par le travail, les pouvoirs publics organisent une crise des finances publiques, par des moyens multiples et divers, dont de conséquents allègements et exo-

nérations de cotisations sociales et d'impôts.

Ces mêmes pouvoirs publics ont aussi mis à mal les possibilités de financement des emprunts par des mécanismes publics ou semi-publics, obligeant le recours aux marchés financiers, favorisant ainsi le développement de la dette publique.

Alors que plus de 200 milliards d'euros sont aujourd'hui octroyés par les pouvoirs publics aux entreprises, le pacte dit de « responsabilité et de solidarité » organise une baisse de 50 milliards d'euros des moyens de financement de l'action publique, sur la période 2015-2017: moins 18 milliards d'euros pour l'État et ses opérateurs, moins 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, moins 11 milliards d'euros pour la protection sociale et moins 10 milliards d'euros pour l'assurance maladie.

Dans un tel contexte, la CGT porte un ensemble de propositions et de revendications visant à créer les conditions d'une baisse du coût du capital, d'une autre répartition des richesses, d'une réhabilitation, d'une reconquête et du développement des outils de financement de la dépense publique.

PROCÉDER À UNE RÉFORME FISCALE

Il y a besoin de procéder à une profonde réforme de la fiscalité dans l'objectif de redonner à la puissance publique de nouveaux moyens budgétaires.

L'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen stipule que « *pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés contributives* ».

Les révolutionnaires de l'époque avaient donc affirmé le principe de la progressivité de l'impôt qui fait que plus les contribuables disposent de facultés contributives, plus ils contribuent au financement de la dépense publique.

Contrairement au principe posé par les révolutionnaires, le système fiscal français contemporain est particulièrement injuste dès lors qu'il se caractérise par la place prépondérante prise par la fiscalité indirecte et proportionnelle et plus particulièrement la taxe sur la valeur ajoutée qui représente aujourd'hui 50 % des recettes de l'État.

Pour la CGT, il faut redonner une place prépondérante à la fiscalité directe progressive tout en faisant diminuer le poids de la fiscalité indirecte proportionnelle et plus particulièrement la taxe sur la valeur ajoutée (suppression de la taxe sur la valeur ajoutée qui frappe les produits de première nécessité et baisse de son taux normal à 15 %).

C'est pourquoi la CGT propose un ensemble de mesures consistant à faire monter en puissance les recettes fiscales générées par l'impôt sur le revenu: élargissement de son assiette à l'ensemble des revenus financiers et du patrimoine, création de nouvelles tranches d'imposition allant, à minima, jusqu'à 75 %, suppression des niches fiscales dont l'inefficacité économique et sociale est avérée.

La CGT propose aussi de maintenir et de renforcer l'impôt sur la fortune. Dans ce sens, plusieurs

mesures doivent être envisagées: élargissement de son assiette à des biens qui sont aujourd'hui totalement ou partiellement exonérés (objets d'antiquité, véhicules de collection, biens professionnels...), création de nouvelles tranches d'imposition et augmentation des taux, abrogation du plafonnement de l'ISF.

Par ailleurs, la CGT propose une nouvelle dynamique de financement des collectivités territoriales à un moment où elles subissent un véritable étranglement budgétaire et financier.

Outre l'importance des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités territoriales, il convient de rappeler ici qu'elles réalisent aussi de l'ordre de 70 % des investissements publics.

Plusieurs leviers doivent être actionnés:

- L'augmentation des dotations budgétaires versées par l'État mais aussi l'élaboration de nouveaux critères de péréquation.
- La révision des valeurs locatives foncières datant des années soixante-dix (!) qui constituent l'assiette de détermination des taxes d'habitation et foncières.
- La prise en compte des revenus des contribuables et donc de leurs facultés contributives pour déterminer le montant de leurs impôts locaux.

LA RÉFORME FISCALE PROPOSÉE PAR LA CGT PORTE AUSSI SUR LES ENTREPRISES.

Depuis plusieurs décennies, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales, des actionnaires et des marchés financiers, un mouvement conséquent de défiscalisation des entreprises a été engagé aux niveaux mondial, européen et national.

En France comme ailleurs, les conséquences de ce mouvement sont multiples: l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires, la baisse des investissements dans l'appareil productif, la montée en puissance des actifs et des produits financiers, la multiplication des mouvements spéculatifs de capitaux, l'effondrement des impôts national et territorial des entreprises (impôt sur les sociétés, abrogation de la taxe professionnelle...).

Sans la réduire à la seule dimension du financement des politiques publiques, la CGT propose une réforme profonde de la fiscalité des entreprises.

Là encore, plusieurs leviers doivent être actionnés:

- L'instauration d'une taxe sur les transactions financières et les mouvements spéculatifs de capitaux des entreprises.
- L'augmentation du taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés qui pourrait faire l'objet d'une modulation afin de tenir compte des politiques mises en œuvre par les entreprises en matière d'emploi, de rémunération, de formation professionnelle, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'investissement productif, de respect de l'environnement.
- La création d'un nouvel impôt territorial dont l'assiette serait composée d'au moins deux branches avec, d'une part, les valeurs locatives

foncières, les valeurs locatives des biens et des équipements mobiliers, la valeur ajoutée produite, et, d'autre part, les actifs financiers détenus par les entreprises.

– Une harmonisation européenne des normes comptables des entreprises et des taux d'imposition pour mettre fin à différentes formes de dumping, d'évasion et de fraudes fiscales.

Enfin, il est indispensable de lutter contre toutes les formes d'évasion et de fraudes fiscales estimées de 60 à 80 milliards d'euros annuels de recettes perdues par l'État du fait essentiellement des contribuables les plus fortunés, des entreprises et des multinationales.

C'est pourquoi la CGT revendique notamment que les services publics de la Direction générale des finances publiques et de la Direction générale des douanes et des droits indirects disposent des moyens nécessaires pour lutter contre la fraude.

C'est aussi pourquoi la CGT mène bataille pour l'éradication des paradis fiscaux, la levée du secret bancaire, l'abrogation de la directive européenne sur le secret des affaires et la protection des lanceurs d'alerte.

Élément clé du corpus revendicatif de la CGT pour réhabiliter, reconquérir et développer les finances publiques, la réforme fiscale s'inscrit dans un ensemble d'autres mesures dont il nous faut imposer la prise en compte et que nous n'évoquons que brièvement et partiellement dans le présent article.

LEVER L'HYPOTHÈQUE DE LA DETTE

Le collectif pour un audit citoyen de la dette publique (www.audit-citoyen.org) a apporté la démonstration que 59 % de cette dernière doit être considérée comme illégitime dès lors qu'elle trouve son origine dans la multiplication des cadeaux fiscaux et la dimension excessive des taux d'intérêt exigés.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que Monsieur Gilles Carrez, député et rapporteur du budget, avait estimé que sans les cadeaux fiscaux, la France aurait connu un excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008 et que le déficit n'aurait été que de 3,3 % du Produit Intérieur Brut en 2009 au lieu de 7,5 %.

Dans un tel contexte, l'annulation totale ou par-

tielle de la dette illégitime doit être envisagée et un autre financement de l'endettement public au moyen notamment d'une autre politique monétaire s'impose.

C'est pourquoi il faut réorienter et modifier les statuts de la Banque Centrale Européenne.

Soumise à un contrôle démocratique des parlements européens et nationaux, la Banque Centrale Européenne doit permettre aux États qui se financent aujourd'hui auprès des marchés financiers de contracter auprès d'elle des emprunts à des taux bas et même nuls.

Une telle évolution nécessite clairement de mettre fin à l'indépendance de la Banque Centrale Européenne et à l'encadrement des politiques budgétaires des États qui limite aujourd'hui, sous peine de sanctions, le déficit budgétaire à 3 % du Produit Intérieur Brut et la dette publique à 60 % du Produit Intérieur Brut.

Créer une autre politique du crédit et un pôle financier public :

Dans la même logique, il y a aussi besoin de permettre aux banques de bénéficier des mêmes possibilités de financement auprès de la Banque Centrale Européenne pour qu'elles financent des investissements, y compris publics, au service du développement des politiques publiques et des services publics.

Enfin, la CGT propose de créer un pôle financier public qui reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public exerçant des missions de service public et d'intérêt général comme la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse Nationale de Prévoyance, la Banque Publique d'Investissement, pour ne citer ici que quelques exemples.

Parmi ses missions, un tel pôle financier public serait utile, y compris pour sécuriser et développer l'épargne populaire qui représente aujourd'hui des fonds conséquents, mais aussi pour financer les services publics.

Sortir de l'austérité, mettre les finances au service du financement de toute l'action publique, c'est possible ! C'est aussi cette bataille qu'il nous faut mener en France et ailleurs. ♦